

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/09/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOU, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-101 : ECOLE DE MUSIQUE –CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT – SITE DE SAINT PAUL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que l'association « Amamia », dont l'orchestre régional de jazz (ORJAZZ) dépend, a sollicité la Communauté de Communes de Noblat pour une mise à disposition d'une partie du bâtiment de l'école de musique, site de Saint-Paul, afin que cet orchestre puisse répéter pour préparer le festival « Eclats d'Email ».

Monsieur le Président propose que la salle 1, les parties communes d'accès à cette salle et sanitaires, soient mis à disposition de l'association les 13, 20 et 27 octobre ainsi que les 3, 10 et 17 novembre de 9H à 13H. Ces temps n'occasionneront pas de gêne dans le fonctionnement classique de l'Ecole de Musique de Noblat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition du site de Saint-Paul de l'Ecole de Musique dans les conditions précisées ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 06 octobre 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 10-10-16
Publié ou notifié
Le : 10-10-16

Le Président,
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE
Alain DARBON



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

convention de mise à disposition de l'école de musique de Noblat - site de Saint-Paul

Date de transmission de l'acte : 10/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2016

Numéro de l'acte : 2016-101 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160929-2016-101-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public